LES MONUMENTS NATIONAUX

Conception et design muséographique et environnemental d'une gamme de mobilier destinée à la médiation, à l'accessibilité et à la valorisation des monuments historiques gérés par le Centre des monuments nationaux

PHASE CANDIDATURES

Marché n° 26-180-150

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Procédure adaptée services sociaux et spécifiques en application des articles L.2123-1, R.2123-1 3°, R.2123-2, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique

Date et heure limite de réception des candidatures :	**4 décembre 2026 à 12h00**

IMPORTANT : En application de l'article R 2132-7 du Code de la Commande Publique, les candidatures et les offres doivent être transmises uniquement par voie électronique.

Aucune candidature ou offre présentée sous format papier ne pourra être acceptée.

Article 1 – Pouvoir adjudicateur **3**
1-1 Nom et adresse du pouvoir adjudicateur 3
1-2 Type de pouvoir adjudicateur 3
Article 2 – Caractéristiques de la consultation **3**
2-1 Objet de la consultation **3**
2-2 Procédure de passation 4
2-3 Déroulé de la consultation 4
2-4 Contexte 5
Article 3 – Caractéristiques du marché **5**
3-1 Forme du marché 5
3-2 Durée du marché 6
3-3 Nature des prestations 6
3-4 Détail de la prestation 6
3-5 Enveloppe prévisionnelle 7
Article 4 – Dispositions d'ordre général **7**
4-1 Modalités de financement et de paiement 7
4-2 Forme juridique de l'attributaire 7
4-3 Délai de validité candidatures 8
4-4 Variantes et prestations supplémentaires 8
4-5 Visite de site 8
Article 5 – Dossier de consultation remis aux candidats **8**
5-1 Contenu du dossier de consultation 8
5-2 Modification de détail au dossier de candidature 9
5-3 Compléments à apporter au dossier de consultation 9
Article 6 – Présentation des candidatures **9**
6-1 Modalité de remise des dossiers de candidature 9
6-2 Documents à produire 10
Article 7 – Examen des candidatures **12**
Article 8 - Renseignements sur la dématérialisation - Utilisation PLACE **13**
Article 9 – Clauses diversité et égalité **14**
9-1 Egalité professionnelle et lutte contre les discriminations 14
9-2 Questionnaire « Egalité professionnelle et diversité professionnelle » 15
Article 10 - Renseignements complémentaires **15**
Article 11 - Clause diversité et égalité professionnelle et lutte contre les discriminations **16**
Article 12 – Délais et voies de recours **16**

Article 1 – Pouvoir adjudicateur

1-1 Nom et adresse du pouvoir adjudicateur

CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX
Hôtel de Sully
62, rue Saint-Antoine
75186 Paris Cedex 04

1-2 Type de pouvoir adjudicateur

Le Centre des monuments nationaux (ci-après CMN) est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère de la Culture.

Le pouvoir adjudicateur est représenté par la Présidente du CMN.

Les missions du CMN sont :

- Conserver, restaurer et entretenir, les monuments et les collections placés sous sa responsabilité en y conduisant, sous le contrôle scientifique et technique des services du ministère de la Culture, des opérations visant à prévenir leur dégradation et à étendre leur durée de vie.

- Ouvrir à la visite et animer près de 100 monuments nationaux appartenant à l'État et répartis sur l'ensemble du territoire : les châteaux d'Angers et d'Azay-le-Rideau, le château et les remparts de la cité de Carcassonne, l'Arc de triomphe et la Sainte-Chapelle, pour n'en citer que quelques-uns. Le CMN a pour vocation de rendre ces monuments accessibles au plus grand nombre, notamment aux publics prioritaires (éloignés de la culture ou en situation de handicap), et de contribuer à la politique d'éducation artistique et culturelle, notamment par l'accueil de nombreux publics scolaires.

- Favoriser, avec près de 400 manifestations par an, la participation des monuments nationaux à la vie culturelle et au développement du tourisme, en concertation avec les directions régionales des affaires culturelles, les collectivités territoriales et les réseaux d'institutions culturelles.

- Assurer une mission d'éditeur public sous la marque Éditions du patrimoine et contribuer ainsi fortement à la connaissance et à la promotion du patrimoine par l'édition de guides de visite, de beaux livres - ouvrages photographiques et ouvrages de vulgarisation -, de monographies d'architectes ou d'édifices, de textes théoriques, techniques ou scientifiques, de livres pour enfants, d'ouvrages pour aveugles et malvoyants et pour sourds et malentendants.

Article 2 – Caractéristiques de la consultation

2-1 Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet une mission de conception et design muséographique et environnemental d'une gamme de mobilier destinée à la médiation, à l'accessibilité et à la valorisation des monuments historiques gérés par le Centre des monuments nationaux.

La mission comprend l'analyse des contextes patrimoniaux et des usages des publics, la définition d'une identité de gamme, la conception fonctionnelle, esthétique et environnementale des mobiliers, la réalisation des études de conception et d'exécution, ainsi que la fabrication de prototypes strictement nécessaires à la vérification, à l'évaluation et à la validation des solutions conçues.
La fabrication des prototypes constitue une prestation accessoire et indissociable des études de conception.

La mission comprend la préparation du dossier de consultation (pièces techniques, annexes financières, …) nécessaire à la consultation ultérieure portant sur la fabrication et, le cas échéant, la livraison et l'installation des mobiliers conçus dans le cadre du présent marché.

Elle ne comprend aucune fabrication en série ni aucun déploiement général des mobiliers dans le réseau du Centre des monuments nationaux.
Les éventuelles fabrications en série, adaptations propres à un monument et opérations de déploiement feront l'objet de prestations distinctes, qui ne sont pas comprises dans le présent marché.

2-2 Procédure de passation

En raison de son objet, la consultation est passée selon une procédure adaptée en application des articles L.2123-1, R.2123-1 3°, R.2123-2, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

Les CPV retenus pour décrire le présent marché sont les suivants :

- 92520000-2 Services de musées et de préservation des sites historiques et des services connexes

2-3 Déroulé de la consultation

Phase *candidatures*

1) Retrait du dossier de candidature sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE).

2) Dépôt des candidatures conformément à l'article 6 « Présentation des candidatures » du présent règlement de consultation ;

3) Sélection des candidats admis à présenter une offre conformément aux critères du présent règlement de la consultation ;

4) Information des candidats non retenus et envoi aux candidats sélectionnés d'une lettre d'invitation à remettre une offre.

Les candidats admis à présenter une offre seront informés par la plateforme PLACE via l'adresse électronique mentionnée sur le registre des dépôts des candidatures.

Aussi, nous attirons l'importance de leur authentification sur la PLACE.

Au terme de l'analyse des candidatures, le Pouvoir adjudicateur retiendra un nombre minimum de trois (3) candidats les mieux notés et maximum de trois (3) candidats les mieux notés.

Dans l'hypothèse d'une **égalité de note**, le Pouvoir adjudicateur retiendra **l'ensemble des candidats arrivés en même position**.

Pour exemple :

- *Candidat A classé en 1ère position ;*
- *Candidat B, C et D classés en 2ème position ;*
- *Candidat E classé en 3ème position ;*

Le Pouvoir adjudicateur retiendra les candidats A, B, C et D.

Si le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection des candidatures est inférieur au nombre minimum de candidats que le pouvoir adjudicateur souhaite retenir, le pouvoir adjudicateur pourra continuer la procédure avec les seuls candidats sélectionnés.

Phase *offres*

1) Remise des offres : dans un délai minimal de 21 jours après la date d'envoi de l'invitation à remettre une offre ;

2) Les offres pourront faire l'objet de négociations par le CMN mais le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. Les conditions de la négociation seront précisées dans le règlement de consultation propre à la phase offre ;

3) Sélection de l'attributaire, information des candidats non retenus et notification du marché.

Une indemnité de 2 200 € HT (deux mille deux cents euros hors taxes) sera versée à la demande des candidats non retenus mais dont l'offre est régulière et appropriée en contrepartie des éléments remis dans le cadre de leur offre.

Le titulaire désigné sera rémunéré dans le cadre de son marché. L'indemnité est réputée incluse dans ses honoraires.

2-4 Contexte

Le Centre des monuments nationaux (CMN) est un établissement public sous tutelle du ministère de la Culture. Créé en 1914 sous le nom de Caisse nationale des monuments historiques et préhistoriques, il devient le CMN en 2000. Financé par l'État, il conserve, gère et ouvre à la visite plus de cent monuments, allant de la Préhistoire au XX° siècle, dont une vingtaine sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ses 1 470 agents accueillent plus de onze millions de visiteurs chaque année

Le Centre des monuments nationaux se voit confier par le Code du patrimoine la mission d'ouvrir à la visite et animer un réseau de cent-dix monuments nationaux **dont il a la charge.**
Les châteaux d'Angers et d'Azay-le-Rideau, le château et les remparts de la cité de Carcassonne, l'Arc de triomphe, la Sainte-Chapelle, l'Hôtel de la Marine, la Cité internationale de Langue française au château de Villers-Cotterêts pour n'en citer que quelques-uns. Le CMN a pour vocation de rendre ces monuments accessibles au plus grand nombre, notamment aux publics éloignés de la culture ou en situation de handicap, et de contribuer à la politique d'éducation artistique et culturelle, notamment par l'accueil de nombreux publics scolaires, au nombre de 350.000 par an.

Au fil des projets, des équipements scénographiques et signalétiques sont déployés dans plusieurs monuments. Toutefois, un certain nombre de besoins de petits mobiliers muséographiques peuvent demeurer et beaucoup de monuments n'ont pas bénéficié de refonte d'ensemble de leurs parcours de visite.

Afin de répondre à cette mission, le Centre des Monuments Nationaux souhaiterait se doter d'une gamme de mobilier muséographique polyvalente et adaptable à la globalité des monuments de son réseau. Le CMN pourra produire en fonction des besoins des monuments le mobilier nécessaire pour satisfaire les besoins de chaque cas particulier. Les éventuelles fabrications en série, adaptations propres à un monument et opérations de déploiement feront l'objet de prestations distinctes, qui ne sont pas comprises dans le présent marché.

Article 3 – Caractéristiques du marché

3-1 Forme du marché

Le présent marché est dit ordinaire. Il est traité à prix global et forfaitaire.

Le marché n'est pas alloti en raison de l'unité fonctionnelle, technique, esthétique et économique des prestations.
Les prestations de programmation, de conception, d'études d'exécution, de prototypage et de validation

concourent à la réalisation d'une gamme homogène de mobilier muséographique. Elles reposent sur une identité commune, des principes constructifs communs et des exigences communes d'intégration aux monuments historiques, de réversibilité, d'accessibilité, de sécurité et d'écoconception.
La séparation de ces prestations entre plusieurs titulaires créerait des interfaces techniques et artistiques importantes, compromettrait la cohérence de la gamme, rendrait plus difficile la détermination des responsabilités en cas de défaut de conception ou de prototype et imposerait au Centre des monuments nationaux une coordination supplémentaire.

3-2 Durée du marché

Le marché qui sera attribué à l'issue de la phase *offres*, prendra effet à compter de sa date de notification et s'exécutera jusqu'à la réception des prototypes finaux et validation définitive.

3-3 Nature des prestations

La mission se décompose en une succession de phases d'études concomitantes avec des phases de test des maquettes et prototypes afin d'aboutir à la validation par le CMN d'un prototype final.

Les éléments de missions confiés au concepteur, lesquels trouvent des similitudes avec la mission de base décrite à l'article R.2431-1 et suivants du code de la commande publique, seront les suivants :

- Les études d'avant-projet, décomposées en avant-projet sommaire et avant-projet définitif (AVP) ;
- Les études de projet (PRO) ;
- La réalisation des études d'exécution (EXE) pour l'ensemble du mobilier,
- La production des prototypes et leur validation par le CMN.

La mission comprend également la préparation, en lien avec le CMN et sous sa validation, du dossier de consultation (pièces techniques, annexes financières, …) nécessaire à la consultation ultérieure relative à la fabrication des mobiliers. Ces pièces sont établies à partir des études de conception et d'exécution, des prototypes validés et des choix arrêtés par le CMN.

Des réunions de travail avec la maîtrise d'ouvrage, auxquelles seront associés tout ou partie des partenaires de l'opération, permettront de suivre l'avancement des études et de valider les différents éléments de mission.

Les modalités d'exécution des prestations seront fixées dans le cahier des clauses techniques remis aux candidats sélectionnés à l'issue de la phase *candidatures*.

3-4 Détail de la prestation

3-4-1 Généralités

Les prestations attendues dans le cadre de ce marché sont les suivantes :

- Analyse des différents types de contextes et monuments dans lesquels le mobilier sera voué à être installé (voir Annexe) ;

- Prise en compte des typologies de mobilier attendues et de la cession de droits (voir note technique accompagnant le RC).

- Conception dans une démarche écologique d'une gamme de mobilier muséographique : design du mobilier muséographique ;

Test en phases AVP et PRO à partir de maquettes, modélisation 3D, prototypes à petite échelle et/ou toute autre moyen des propositions pour les matériaux, assemblages, détails identitaires etc.

- Production, livraison et pose dans un lieu en Ile de France indiqué par le CMN des prototypes demandés qui sera soumis à validation et à des modifications après les retours du CMN ;

- Modifications du prototype présenté à partir des retours du CMN afin de produire un prototype final.

- Rédaction du dossier de consultation (pièces techniques, annexes financières, …) nécessaire à la consultation ultérieure relative à la fabrication des mobiliers.

3-4-2 Eco-conception et design

La mission porte sur l'écoconception d'une gamme complète de mobilier muséographique, la plus durable possible, visant à réduire son impact environnemental. Elle comprend l'analyse des besoins fonctionnels et scénographiques, la définition de principes constructifs sobres et la sélection de matériaux recyclés, recyclables ou issus de filières locales. Le titulaire devra proposer des solutions optimisant la durabilité, la réparabilité et la modularité des équipements. L'approche inclura une étude de réduction des déchets, la limitation des traitements polluants ainsi que la recherche d'assemblages démontables. Les propositions devront être étayées par des arguments techniques et des indicateurs environnementaux. Le mobilier conçu devra garantir sécurité, confort d'usage et intégration harmonieuse dans les monuments. L'ensemble de la mission sera formalisé dans un dossier technique détaillé permettant son exécution et sa maintenance.
Le mobilier sera conçu dans une démarche de développement durable selon les précisions du cahier des charges techniques.

Dans le cas où des éléments graphiques seraient rapportés, ils s'appuieront sur les éléments d'identité graphique du CMN qui seront transmis au Titulaire.

3-5 Enveloppe prévisionnelle

L'enveloppe prévisionnelle du projet du présent marché s'élève à 220 000 € HT.

Cette enveloppe comprend l'ensemble des frais relatifs à tout ce qui est décrit dans les rubriques 3-3 et 3-4 du présent RC.

Article 4 – Dispositions d'ordre général

4-1 Modalités de financement et de paiement

Conformément à l'article R2192-10 du Code de la Commande Publique, le délai de paiement ne peut excéder trente jours (30) à compter de la date de réception de la demande de paiement.

Tout retour de cette demande formulée par écrit et dûment motivé suspend toutefois le délai de paiement jusqu'à la remise par le Titulaire de la totalité des justifications qui lui ont été réclamées.

Par ailleurs, une indemnité forfaitaire est prévue (Article D2192-35 du Code de la Commande publique) pour frais de recouvrement, celle-ci est fixée à 40€.

4-2 Forme juridique de l'attributaire

Le candidat peut se présenter individuellement ou sous forme de groupement.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R2142-21 du Code de la Commande Publique.

La forme du groupement n'est pas imposée. Cependant, afin d'assurer la continuité d'exécution des prestations, en cas de groupement conjoint, il est attendu du mandataire (impérativement, le designer), qu'il soit solidaire des autres membres du groupement.

Le groupement devra être entièrement constituée lors de la remise de la candidature. Si le groupement est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Le marché sera notifié au seul mandataire, qui représente l'ensemble des membres du groupement.

4-3 Délai de validité candidatures

S'agissant des candidatures, elles restent valides pour une durée de six (6) mois.

S'agissant des offres, leur délai de validité est de six (6) mois à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

4-4 Variantes et prestations supplémentaires

Il n'est pas prévu de variantes imposées par le pouvoir adjudicateur.
Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

4-5 Visite de site

A ce stade de la consultation, aucune visite de site n'est prévue.

Article 5 – Dossier de consultation remis aux candidats

5-1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation est composé comme suit :

- **Pour la 1ère phase « *candidatures* »** :

 - Le présent **Règlement de la Consultation** (R.C.) et ses annexes :
 - ANNEXE_1_Présentation du CMN
 - ANNEXE_2_Note technique
 - ANNEXE 3 _ liste des questions posées au(x) futur(s) titulaire(s) concernant l'égalité professionnelle.

 - Le **formulaire DC1** ;
 - Le **formulaire DC2** ;
 - Le **formulaire DC4** ;
 - **Violences et harcèlement sexistes et sexuels** – **Cellule de signalement** – Plaquette
 - **Violences et harcèlement sexistes et sexuels** – **Gestion interne des alertes** – Discrimination

- **<u>Pour la 2ème phase *« offres »* (réservée aux candidats sélectionnés)</u> :** Les éléments seront communiqués aux seules entreprises admises à remettre une offre à l'issue de la phase 1.

5-2 Modification de détail au dossier de candidature

Le Centre des Monuments Nationaux se réserve le droit d'apporter, en les portant à la connaissance des candidats au plus tard **six (6) jours** avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au présent dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier ainsi modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Le délai ci-dessus fixé sera décompté à partir de la date à laquelle les candidats auront reçu les modifications.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5-3 Compléments à apporter au dossier de consultation

Les candidats n'ont pas à apporter de compléments au dossier de consultation.

Article 6 – Présentation des candidatures

6-1 Modalité de remise des dossiers de candidature

Comment transmettre la candidature ?

Sous format électronique **uniquement et directement sur** la plateforme des achats de l'Etat ; le dépôt est gratuit, les offres peuvent être modifiées jusqu'à la clôture de la consultation. Les documents n'ont pas à être signés électroniquement ; seul l'attributaire signera les documents du marché. A noter que le candidat est engagé sur son offre.

https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3097952&orgAcronyme=f5j

<u>Nota relatif à la signature électronique</u>

Afin de raccourcir les délais de signature, il est attendu de l'attributaire qu'il dispose d'une signature électronique[1].

Le CMN est engagé dans la dématérialisation complète de ses procédures. Il appartient pour tout candidat qui participe à une consultation du CMN, dans le cadre d'une éventuelle attribution, de disposer d'un certificat électronique conforme au règlement eIDAS et de niveau 3 ou 4.

S'il ne dispose pas déjà de cet outil lors du dépôt de son pli, le candidat est invité à prendre les mesures nécessaires pour acquérir un certificat électronique au plus tard au moment de la signature du contrat pour permettre la signature électronique du contrat.

[1] *Dans le cas où l'attributaire rencontrerait des difficultés à signer électroniquement le marché, <u>exceptionnellement</u>, le Pouvoir adjudicateur autorisera la signature manuscrite de l'Acte d'Engagement.*

Ces certificats s'acquièrent auprès d'une autorité de certification. Les candidats peuvent faire appel au prestataire de certification de leur choix. Toutefois, le certificat de signature doit être de type XAdES, CAdES ou PAdES.

La signature électronique doit être détenue par une personne habilitée à engager la société qui est :

- Soit le représentant légal du candidat ;
- Soit toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat.

L'acte d'engagement, l'AE-CCAP ou l'AE-CCP est la pièce par laquelle le candidat s'engage sur son offre. Cette pièce doit donc impérativement être signée séparément de manière valide.

Ce document peut être signé électroniquement dès la remise de l'offre sur la plateforme http://www.marches-publics.gouv.fr

La signature électronique doit être apposée directement dans un document .PDF (au moyen de la fonction « Remplir et Signer » d'un logiciel de traitement des documents .PDF).

Le candidat veillera à ne pas utiliser de logiciel d'archivage / compression de données (ex : winzip, winrar, etc…). En effet, la remise de fichiers non signés individuellement, archivés ou compressés dans un dossier au format .zip ou .rar qui serait quant à lui signé électroniquement, n'aurait aucune valeur.

Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut dès lors pas remplacer la signature électronique.

Les candidatures seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Les candidats sont invités à prendre en compte les éventuels délais résultant notamment de leur débit de connexion internet ou de la taille des pièces transmises sur la place.

Seul l'horodatage de réception de la candidature par la PLACE fait foi (et non la date et heure d'envoi par le candidat du fichier contenant son offre sur la plateforme).

Toute candidature arrivée hors délai selon l'horodatage de réception de la PLACE sera écartée et non analysée par le pouvoir adjudicateur.

Toute candidature transmise sous forme papier sera déclarée irrégulière et ne sera pas analysée.

6-2 Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les justificatifs de candidatures suivants :

1°) Présentation du candidat individuel ou du groupement :

Conformément à l'article R.2143-4 du Code de la Commande Publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) qui remplace les documents de candidature (formulaires DC1, DC2).

- **Le formulaire DUME :** Le formulaire DUME est à compléter en ligne sur la PLACE. Le candidat présentant un DUME vérifiera toutefois que l'ensemble des informations listées ci-dessous (notamment les qualifications le cas échéant) est bien présent dans son document unique.

OU

- La **lettre de candidature** (DC1) complétée ;

- Pour le candidat individuel ou chacun des membres du groupement : La déclaration du candidat **(DC2)** remplie et notamment complétée dans sa rubrique E « capacités des opérateurs économiques … » des éléments suivants : moyens humains, moyens techniques (matériel, équipement) dont le prestataire dispose.

- La copie du ou des jugements prononcés, en cas de redressement judiciaire.

- La **justification des pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat ou les membres du groupement.**

2°) Capacités techniques et professionnelles du candidat individuel ou des membres du groupement :

- Pour la compétence de design : Une **sélection pertinente et détaillée de 3 projets récents** (moins de 3 ans) de design de mobilier dans un lieu muséal, patrimonial ou culturel ou équivalentes en pertinence et en qualité. Le dossier distinguera les projets réalisés et ceux restés en phase de concours. Il devra apporter un résumé des principes de design et graphiques développés et lien avec le projet objet de la présente consultation, ainsi que le coût des projets, avec illustrations (maximum 1 page recto par projet).

- Pour la compétence de fabrication des prototypes et tests intermédiaires : **Une sélection pertinente et détaillée des 3 projets récents** (moins de 3 ans) de fabrication de mobilier dans un lieu muséal, patrimoniale ou culturel ou équivalentes en pertinence et en qualité. Il devra apporter un résumé des principes de fabrication développés, ainsi que le coût des projets, avec illustrations (maximum 1 page recto par projet)

- Pour le candidat individuel ou l'ensemble du groupement : Une **note de présentation** des compétences de l'entreprise individuelle ou du groupement de design et fabrication, précisant les métiers/compétences qui la/le compose, les modalités d'articulation et de coordination entre les membres de l'équipe et/ou les métier/compétences (maximum 5 pages format A4).

 ➔ **Il est attendu de l'équipe (salariés, cotraitants, sous-traitants déclarés) qu'elle présente les compétences/métiers suivant(e)s à minima :**
 - **Designer expérimenté (plus de 10 ans d'expérience souhaités) (Mandataire du groupement),**
 - **Chef de projet fabrication de mobilier (plus de 10 ans d'expérience souhaités),**
 - **Profil expérimenté sur les enjeux environnementaux**

- Pour le candidat individuel ou l'ensemble du groupement : **Une note synthétique (1 page recto/verso maximum) décrivant les procédures et moyens en matière de gestion environnementale accompagnée d'exemples de mesures déjà appliquées**

- Pour le candidat individuel ou chacun des membres du groupement : Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.

3°) Capacités financières du candidat individuel ou des membres du groupement :

Le candidat devra démontrer qu'il dispose des capacités financières pour réaliser les prestations pour lesquelles il propose ses services et notamment que l'exécution du marché ne remet pas en cause l'équilibre financier de sa structure.

Le candidat produira à cette fin ses **chiffres d'affaires consolidés des 3 dernières années** ou ceux de chacun des membres de l'équipe.

Le chiffre d'affaires sera apprécié pour l'ensemble du groupement.

En cas de groupement :
Le candidat joindra pour chaque membre du groupement l'**intégralité des pièces et justificatifs** susmentionnés (**hormis la lettre de candidature - Formulaire DC 1 - qui est commune pour tous les membres du groupement**).

Conformément à l'article R2143-12, si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

En cas de sous-traitance :

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs sous-traitants, le candidat produit les mêmes documents concernant le sous-traitant que ceux exigés des candidats par le pouvoir adjudicateur (Formulaire DC2 ou autres documents sus mentionnés).

Par ailleurs, il adresse une déclaration spéciale (modèle type DC4 et accessible à l'adresse suivante) :
https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ce ou ces sous-traitants pour l'exécution du marché, le candidat produit soit le contrat de sous-traitance, soit un engagement écrit du ou des sous-traitants.

Article 7 – Examen des candidatures

Sur la base des pièces produites par les candidats à l'appui de leurs candidatures, ces dernières seront examinées au regard de leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Critères de sélection des candidatures selon la pondération suivante (sur 100 points) :

N°	Intitulé du critère de sélection	Pondération du critère de sélection
2	Pertinence de la candidature sur le projet au regard de la sélection des 3 projets (en conception et en réalisation pour les prototypes). Compréhension des enjeux du projet d'après le résumé et la sélection des projets.	**45 points**
3	Adéquation des compétences/métiers au vu de la description des métiers et compétences des membres de l'équipe et de leurs expériences	**30 points**
4	Qualité et adéquation de la note de gestion environnementale du projet	**20 points**

5	Capacité financière	**5 points**

Article 8 - Renseignements sur la dématérialisation - Utilisation PLACE

La plateforme des achats de l'Etat (PLACE) mise à disposition par le Centre des monuments nationaux est libre d'accès et permet les échanges des documents dans le cadre de la présente consultation.

Par l'intermédiaire de cette plateforme les candidats doivent, **pendant la consultation** :

- retirer le dossier de consultation (DCE) dans son intégralité ;
- poser des questions relatives à son contenu ;
- télécharger les demandes de précisions, les échanges avec le pouvoir adjudicateur (négociation, lettre de rejet, notification…), les réponses aux questions posées, les modifications apportées au dossier de consultation ;
- envoyer sa candidature par voie électronique.

Un guide d'utilisation est également disponible sur le site https://www.marches-publics.gouv.fr afin de faciliter le maniement de la plate-forme. Le soumissionnaire devra se référer aux pré-requis techniques et aux conditions générales d'utilisation, disponibles sur le site.

L'assistance téléphonique peut être jointe du lundi au vendredi au 01.76.64.74.07 de 9h00 à 19h00.

L'attention des candidats est donc attirée sur l'importance de leur authentification et des informations transmises (adresse électronique renseignée) lors du téléchargement du DCE sur PLACE et lors du dépôt du pli, le cas échéant. **L'adresse électronique donnée lors du dépôt sera utilisée dans le cadre des échanges ultérieurs avec le pouvoir adjudicateur**.

DELAIS DE TRANSMISSION DES PLIS PAR VOIE ELECTRONIQUE :
La transmission des plis par voie électronique doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique avant la date limite indiquée en page de garde du présent Règlement de Consultation.

ATTENTION : L'attention des candidats est attirée sur la nécessité de prévoir un délai d'acheminement (transfert finalisé pour l'ensemble des fichiers sur la plateforme ainsi que pour leur authentification par signature électronique) suffisant, de manière à anticiper les aléas techniques et/ou le temps de téléchargement suffisant de l'ensemble des pièces constitutives des candidatures et offres. C'est en effet l'heure exact de réception du pli électronique sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur qui est prise en considération comme heure de réception.

FORMAT DES FICHIERS :
Afin d'éviter des blocages liés aux logiciels, le format PDF est souhaité.
Le candidat est invité à :

- Ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe",
- Ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros",

ANTI-VIRUS :
Les candidats s'assureront avant la constitution de leur pli que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre devra être traité préalablement par le candidat par un anti-virus. En effet, conformément au décret, la réception de tout fichier contenant un virus entraîne l'irrecevabilité de la candidature ou de l'offre.
Au moment de l'ouverture des plis, la personne publique utilisera un antivirus. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant pas été reçu, le candidat en sera averti grâce aux renseignements saisis lors de son identification.

COPIE DE SAUVEGARDE :

Suivant les dispositions de l'article R 2132-11 du Code de la Commande Publique, les opérateurs économiques qui transmettent leur candidature et leur offre par voie électronique, peuvent adresser au pouvoir adjudicateur, sur support papier ou sur support physique électronique, une copie de sauvegarde de ces documents avec mention complémentaire « COPIE DE SAUVEGARDE ».

Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue au pouvoir adjudicateur avant la date limite de remise des candidatures ou des offres. Cette copie est transmise sous pli scellé à l'adresse ci-dessous et comporte les mentions obligatoires suivantes :

● « Copie de sauvegarde – Ne pas ouvrir »,
● N° de la mise en concurrence avec n° du lot,
● Nom ou dénomination du candidat.

Centre des monuments nationaux
Département des affaires juridiques et immobilières
A l'attention du pôle commande publique
Hôtel de Sully
62 rue Saint-Antoine
75186 Paris Cedex 04

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019, la copie de sauvegarde pourra être ouverte :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant (virus) est détecté dans les documents relatifs à la candidature ou relatifs à l'offre transmis par voie électronique.
- Lorsqu'une candidature ou une offre est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pas pu être ouverte sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur ou l'autorité concédante.

Quelles sont les services existants qui permettent la remise de la copie de sauvegarde par voie électronique ?

- La lettre recommandée électronique :
 - Liste des produits et services qualifiés par l'ANSSI pour la France (en pages 20- 21) : https://cyber.gouv.fr/sites/default/files/document/catalogue-produits-services-qualifies-agrees-certifies-anssi.pdf (ssi.gouv.fr)
 - Liste des produits et services qualifiés pour l'Europe : eiDAS Dashboard (europa.eu)

- Tous les autres services qui permettent l'envoi et la réception de fichier en respectant les exigences de l'annexe 8 du code de la commande publique.

Article 9 – Clauses diversité et égalité

9-1 Egalité professionnelle et lutte contre les discriminations

Le Centre des Monuments Nationaux, est détenteur depuis 2022 des labels « Egalité professionnelle » et « Diversité » délivrés par l'AFNOR.

Le CMN s'engage à ce titre à mettre en œuvre des procédures et outils relatifs aux problématiques de lutte contre les discriminations et les violences et harcèlements sexistes et sexuels, ainsi que pour la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et ce notamment dans ses procédures de gestion des ressources humaines :

- Des actions de sensibilisation et de formation à la prévention des discriminations sont engagées à l'attention de tous les personnels, en ciblant plus particulièrement l'encadrement et les équipes de gestion RH ;
- Afin de progresser en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, le CMN s'engage à mettre en œuvre un plan d'actions pluriannuel pour lutter contre les comportements sexistes et les violences faites aux femmes, favoriser le rééquilibrage de la rémunération entre les femmes et les hommes et développer les parcours professionnels, en particulier l'accès aux fonctions d'encadrement supérieur.

Dans le cadre de cette politique d'achats responsables et de lutte contre les discriminations, le CMN souhaite mobiliser ses fournisseurs afin d'être informé de leurs propres actions en matière d'égalité femmes-hommes et de diversité professionnelle et/ou de les sensibiliser davantage à ces enjeux.

9-2 Questionnaire « Egalité professionnelle et diversité professionnelle »

Compte tenu de ces orientations, il est demandé à l'attributaire de remplir au moment de la signature du marché le questionnaire « Egalité professionnelle et diversité professionnelle » proposé par le CMN.

Ce questionnaire n'est exigé que du seul attributaire. Il prend la forme d'un formulaire informatique dont l'adresse lui sera communiquée au moment de l'attribution du marché. La liste des questions qui lui seront posées est jointe pour information en annexe « Liste des questions posées au(x) futur(s) titulaire » du présent règlement de la consultation.

L'attributaire transmet obligatoirement le récépissé numérique délivré par l'application au représentant du pouvoir adjudicateur avant toute notification du marché. Les informations renseignées dans ce questionnaire n'ont aucune incidence sur l'analyse des candidatures ni sur l'évaluation et la sélection des offres reçues.

Dans une démarche d'amélioration et de progrès, le futur titulaire s'engage à actualiser ce questionnaire si le pouvoir adjudicateur lui en fait la demande, dans les conditions fixées dans le marché.

Dispositif de signalement et d'écoute mis en place par le CMN

Un dispositif de signalement et d'écoute permettant de recueillir et de traiter les signalements de discriminations, de harcèlement moral, d'inégalités professionnelles, de violences sexuelles et sexistes et d'agissements sexistes est mis en place par le CMN.

Il est attendu du titulaire qu'il informe l'ensemble de son personnel de l'existence de ce dispositif, et de leur possibilité d'émettre des signalements dans le cadre de l'exécution des prestations du présent marché.

La présentation de ce dispositif et de la procédure interne mise en place en cas de signalement sont disponibles dans le dossier de consultation des entreprises dans les fichiers suivants :

- Violences et harcèlement sexistes et sexuels – Cellule de signalement – Plaquette
- Violences et harcèlement sexistes et sexuels – Gestion interne des alertes – Discrimination

Article 10 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir des renseignements d'ordre administratifs et techniques qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard **6 jours calendaires avant la date et l'heure limites de remise des candidatures ou des offres**, une demande sur la plateforme des achats de l'Etat :

https://www.marches-publics.gouv.fr/

La réponse apportée par le pouvoir adjudicateur sera portée à la connaissance de l'ensemble des

candidats ayant retiré le dossier de candidature sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) et sera transmise par cette plateforme dématérialisée.

Article 11 - Clause diversité et égalité professionnelle et lutte contre les discriminations

5e Centre des Monuments Nationaux, est détenteur depuis 2022 des labels « Egalité professionnelle » et « Diversité » délivrés par l'AFNOR.

Le CMN s'engage à ce titre à mettre en œuvre des procédures et outils relatifs aux problématiques de lutte contre les discriminations et les violences et harcèlements sexistes et sexuels, ainsi que pour la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et ce notamment dans ses procédures de gestion des ressources humaines :

- Des actions de sensibilisation et de formation à la prévention des discriminations sont engagées à l'attention de tous les personnels, en ciblant plus particulièrement l'encadrement et les équipes de gestion RH ;
- Afin de progresser en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, le CMN s'engage à mettre en œuvre un plan d'actions pluriannuel pour lutter contre les comportements sexistes et les violences faites aux femmes, favoriser le rééquilibrage de la rémunération entre les femmes et les hommes et développer les parcours professionnels, en particulier l'accès aux fonctions d'encadrement supérieur.

Dans le cadre de cette politique d'achats responsables et de lutte contre les discriminations, le CMN souhaite mobiliser ses fournisseurs afin d'être informé de leurs propres actions en matière d'égalité femmes-hommes et de diversité professionnelle et/ou de les sensibiliser davantage à ces enjeux.

Article 12 – Délais et voies de recours

La présente procédure est susceptible de recours contentieux devant le tribunal Administratif de Paris :

- Le recours prévu à l'article L.551-1 (référé précontractuel) du Code de justice administrative avant la signature du marché ;
- Le recours prévu à l'article L.551-13 (référé contractuel) du Code de justice administrative, pouvant être intenté dans les délais prévus à l'article R.551-7 du même code ;
- Un recours de pleine juridiction (recours dit « Tarn et Garonne ») dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Annexe 3 au règlement de consultation

QUESTIONNAIRE ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE & DIVERSITÉ PROFESSIONNELLE

Liste des questions posées au(x) futur(s) titulaire(s) du (ou des) marché(s)

Le lien vers la plateforme numérique proposant le questionnaire sera communiqué à l'attributaire au moment de la signature du contrat. Il devra être renseigné par l'attributaire en amont de la notification.

PRÉSENTATION DU FOURNISSEUR	
Nom de l'entreprise	
Site internet	
SIRET	
Code NAF / APE	
Année de création	
Effectif total	
Type d'entreprise	
Adresse du siège social	
Contact unique (nom et mail)	

RÉFÉRENCES DE LA CONSULTATION	
Type de structure	
Nom du pouvoir adjudicateur	
N° de référence de la consultation	
CPV principal de la consultation (indiqué dans le règlement de la consultation)	

PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES	
PERSONNEL AFFECTÉ A LA RÉALISATION DU MARCHÉ	
Nombre total de personnels affectés à la réalisation du marché	
Nombre de femmes	
Nombre d'hommes	
ENCADRANTS AFFECTÉS A LA RÉALISATION DU MARCHÉ	
Nombre total d'encadrants affectés à la réalisation du marché	
Nombre de femmes	
Nombre d'hommes	
SENSIBILISATION DU PERSONNEL AFFECTÉS A LA RÉALISATION DU MARCHÉ	

SPÉCIMEN

Nombre de personnes qui bénéficieront d'une formation de sensibilisation sur les stéréotypes, les préjugés et les comportements sexistes au travail	
RÉMUNÉRATION	
Ecarts moyens de rémunération existant entre les femmes et les hommes pour les personnels affectés à la réalisation de la prestation	**Menu déroulant à choix unique :** o Aucun écart o Ecart en faveur des femmes o Ecart en faveur des hommes o Non applicable (absence de femmes ou d'hommes)
Si écart il y a, quelle est la moyenne de l'écart	
- en euros	€
- en proportion	%
Actions correctives mises en œuvre pour réduire ces écarts de rémunération :	**Menu à choix multiples :** o Grilles de salaires conventionnée o Actions de sensibilisation auprès des RH o Contrôle annuel des enveloppes salariales o Comitologie spécifique de suivi o Ajustement et égalité des salaires o Autre(s) (préciser le cas échéant)
INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE	
Soumission à la production de l'index égalité professionnelle (si +50 salariés)	Oui/Non
Si oui, quelle est la valeur de l'indice :	
- en l'année n	
- à l'année n-1	
Pouvez-vous préciser la décomposition de ces indicateurs pour cette année :	
- Ecart de rémunération femmes-hommes	
- Ecart de répartition des augmentations individuelles	
- Ecart de répartition des promotions (uniquement si plus de 250 salariés)	
- Nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité	
- Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations	
Si le score est inférieur à 75, quelles mesures correctives prévoyez-vous ?	
Comment l'index égalité professionnelle est-il diffusé ?	
- en interne	
- en externe	
AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE	

SPÉCIMEN

Actions mises en œuvre pour promouvoir l'égalité professionnelles femmes-hommes	**Menu à choix multiples :** ○ Labellisation AFNOR Egalité professionnelle ○ Charte ou Accord interne ○ Formation pour tous ○ Promotion de la mixité dans les supports de communication, de formation, etc. ○ Lutte contre les stéréotypes de genre ○ Adaptation des postes aux deux sexes ○ Dispositifs répondant aux besoins sociaux spécifiques des femmes (mise en place d'actions de sensibilisation, de soutien, d'écoute) ○ Mesures de prévention et de lutte contre les harcèlements et violences sexuelles et sexistes ○ Autre(s) (préciser le cas échéant)

PRÉVENTION CONTRE LES DISCRIMINATIONS	
Êtes-vous engagés dans une démarche de prévention contre les discriminations et de promotion de la diversité ?	Oui/Envisagé/Non
Si oui, comment cet engagement est-il formalisé ?	**Menu à choix multiples :** ○ Labellisation AFNOR Diversité ○ Charte interne ○ Accord (collectif ou individuel) ○ Autre(s) (préciser le cas échéant)
Quels sont les publics visés par vos actions ?	
- en interne à votre entreprise :	**Menu à choix multiples :** ○ Femmes ○ Jeunes (moins de 25 ans) ○ Séniors (plus de 50 ans) ○ Personnes éloignées de l'emploi ○ Publics reconnus travailleurs handicapés ○ Public d'origines étrangères ○ LGBTQIA+ ○ Personnes placées sous mains de justice
- dans vos relations extérieures (fournisseurs, prestataires, sous-traitants, etc.) :	**Menu similaire au précédent**
Quel(s) levier(s) privilégiez-vous ?	**Menu à choix multiples :** ○ Formation ○ Communication ○ Evénements ○ Sensibilisation du personnel ○ Accompagnement individuel ○ Recrutement ○ Promotion ○ Autre(s) (préciser le cas échéant)

Le futur marché prévoit l'usage d'un outil en ligne sur internet ?	Oui/Non
- si oui, ce site a-t-il fait l'objet d'un audit technique pour évaluer son accessibilité aux personnes en situation de handicap (non-voyants, malvoyants, etc.) ?	Oui/Non
- si oui, en quelle année cet audit a-t-il été réalisé ?	
- si oui, avez-vous prévu d'évoluer le site suite aux conclusions de l'audit ?	Oui/Non
Pour quelle(s) raison(s) menez-vous ces actions ?	**Menu à choix multiples :** o Conviction de l'entreprise o Amélioration de la gestion des RH o Amélioration de la qualité de vie au travail o Démarche de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) o Enjeu économique o Valorisation de l'image o Autre(s) (préciser le cas échéant)

SPÉCIMEN